

4 Améliorer la coopération entre les professionnels de santé grâce à la généralisation des CPTS sur l'ensemble du territoire

→ Notre objectif

GÉNÉRALISER LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ sur l'ensemble du territoire pour couvrir 100 % de la population d'ici fin 2023.

Une CPTS, c'est quoi ?

Maillons essentiels de l'organisation des soins primaires, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont vocation à être généralisées sur l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année 2023. Leur objectif principal est de donner une structure aux soins de proximité, en créant des réseaux de soignants, qui choisissent de prendre la responsabilité de la santé des habitants du territoire. Elles permettent une meilleure coordination des professionnels de santé, qu'ils travaillent en maison de santé pluriprofessionnelle, en centre de santé ou en exercice isolé. Elles participent concrètement à la structuration des parcours de santé et donc à une meilleure qualité des soins. Elles permettent ainsi de meilleures conditions d'exercice, véritable facteur d'attractivité pour les soignants.

Cela peut consister, par exemple, à mettre en place des protocoles pour formaliser et systématiser les échanges entre médecin traitant et services hospitaliers en amont et en aval de l'hospitalisation des personnes âgées, ou des plages réservées aux consultations sans rendez-vous assurées à tour de rôle par les médecins généralistes du territoire.

Notre plan pour y parvenir :

La mission « Tour de France des CPTS » engagée par Agnès Firmin Le Bodo a rendu ses conclusions et a confirmé l'intérêt des professionnels de santé pour ce dispositif. Le plan d'action qui en découle est articulé autour de plusieurs axes :

- **Animer le déploiement des CPTS et évaluer leur impact.** Le développement de l'animation du réseau de CPTS sera poursuivi en collaboration avec la Fédération des communautés professionnelles de santé (FCPTS). Les CPTS seront intégrées à l'observatoire de l'exercice coordonné
- **Couvrir toutes zones blanches.** Des task-force (ARS/CPAM) seront déployées pour y parvenir. D'ici fin 2023, pour chaque zone blanche, un diagnostic et un plan d'action pour créer une CPTS seront réalisés. Le financement précoce d'un coordonnateur permettra de faciliter la création de la CPTS, de soulager les professionnels de santé et d'assurer une continuité du projet
- **Faire connaître les CPTS et mobiliser tous les professionnels de santé.** Le rôle et l'apport des CPTS doivent être mieux connus, et seront expliqués aux professionnels à tous les stades de leur exercice (études, internat, installation...)
- **Accompagner les CPTS pour la réalisation de leurs missions.** Les CPTS seront appuyées par une animation territoriale dédiée. Elles pourront également davantage collaborer entre elles (mutualisation des ressources, création d'un poste de « référent-parcours » dédié au lien ville - l'hôpital,...)
- **Consolider et outiller la gestion des CPTS.** Les coordonnateurs et les membres de la gouvernance nécessitent de monter en compétences, grâce à une formation renforcée et des référentiels spécifiques. La participation des associations de patients sera développée

4 Améliorer la coopération entre les professionnels de santé grâce à la généralisation des CPTS sur l'ensemble du territoire

Ce que ça m'apporte en tant que professionnel de santé :

- **Une qualité des pratiques améliorée**, un fonctionnement plus collectif permettant de ne pas se sentir isolé et d'être aidé au quotidien
- **Des projets qui me sont utiles**, grâce à des actions qui répondent aux besoins des patients et de leur prise en charge
- **Un dialogue facilité avec les acteurs du territoire (établissements, élus...)** en proposant un interlocuteur aux professionnels de ville
- **Un rapprochement entre professions médicales et paramédicales**, rassemblant les acteurs de ville au sein d'une même organisation
- **La concrétisation du lien ville-hôpital**, grâce à l'établissement d'un dialogue renforcé, ce qui permet de éviter les ruptures de parcours, d'améliorer le retour à domicile, et de limiter le recours aux urgences

Ce que ça m'apporte en tant que patient :

- **Des soins mieux structurés**, un interlocuteur unique avec qui mettre en place des coopérations nouvelles. Mon parcours de soins est fluide, les soignants se connaissent et travaillent ensemble
- **Une facilité d'accès à un médecin traitant** : la CPTS recense les patients à la recherche d'un médecin traitant et les met en relation avec les médecins disponibles de la CPTS
- **Des actions de prévention proposées selon les besoins des territoires**



Zoom sur une initiative locale / un témoignage :

La CPTS Loire Vendée Océan

À cheval sur le département de la Vendée et celui de la Loire-Atlantique, la CPTS Loire Vendée Océan basée à Challans couvre 37 communes et près de 135 000 habitants sur un territoire marqué par une forte saisonnalité. Elle compte aujourd'hui 280 adhérents et est présidée par un médecin généraliste qui exerce dans une maison de santé pluriprofessionnelle.

Cette CPTS, au travers de ses actions et de ses projets innovants, permet une meilleure organisation des équipes (projet de binôme IPA-interne de médecine générale, mutualisation IPA en EHPAD...), une amélioration de l'offre d'accès aux soins (équipe mobile gériatrique extrahospitalière, participation au maillage des pharmaciens correspondants, évaluation et repérage précoce de la perte d'autonomie, parcours santé mentale, projet de création d'une MSP territoriale face au départ de médecins), ainsi que l'attractivité et la considération des professionnels de santé (préparation de l'accueil de la promotion des docteurs juniors de médecine générale de 2026...).

